YERRES

Services Techniques
N° tél : 01 69.49.77.00
N/Réf. : JM/PG/IP

Arrêté n° 99/126
(Série A)

OBJET : Arrêté municipal provisoire réglementant la circulation et le stationnement des véhicules rue du Parc, rue de Bellevue, rue Marc Sangnier et carrefour Royale/Elisabeth.

Le Député-Maire de la ville d'YERRES,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2213-1 à L.2213-6,
VU l'article R. 225 du code de la Route,
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié et complété, relatif à la circulation et à la signalisation routière,

CONSIDERANT que les travaux de mise aux normes des dispositifs de type ralentisseur qui seront effectués par l'entreprise S.T.R.F. 57 rue de la Libération 91590 BOISSY LE CUTTE pour le compte de la ville d'Yerres et qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers, du mercredi 15 septembre au vendredi 15 octobre 1999,

ARRETE

Article 1er : Dans les rues suivantes : rue du Parc au droit du n° 33, rue Marc Sangnier au droit du carrefour de la rue de l'Abbé Moreau, rue Royale au droit du carrefour de la rue Elisabeth, rue de Bellevue au droit du n° 80, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit :
- la circulation sera alternée et régulée par feux tricolores de chantier ou panneaux K 10,
- le stationnement au droit des travaux sera interdit des deux côtés et considéré comme gênant.

Article 2 : La présignalisation et la signalisation du chantier, conformément à la législation en vigueur, seront fournies, posées et maintenues en état par les soins de l'entreprise chargée des travaux sous le contrôle des services techniques municipaux.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur.

Article 4 : MM. le Commissaire de Police, le Commandant de Gendarmerie de Brunoy, le Responsable de la Police Municipale, le Directeur des Services Techniques sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à Monsieur le Sous-Préfet de l'Essonne chargé de l'arrondissement d'Evry pour visa, et une ampliation sera adressée à Monsieur le Commandant du Centre de Secours pour information.

REÇU LE
13. SEP. 1999
SOUS-PRÉFECTURE
L'ARRONDISSEMENT D'EVRY

Fait à Yerres, le 10 septembre 1999

Le Maire-Adjoint
chargé des travaux,

Jean MANTE

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE